

## Décision N°007/FEGAFOOT/CAB-P/P du 24 avril 2019 portant création d'une commission ad hoc

Le président de la Fédération Gabonaise de Football,

Vu les statuts de la Fédération Internationale de Football Association,  
Vu les statuts de la Confédération Africaine de Football,  
Vu les statuts de la Fédération Gabonaise de Football,  
Vu le règlement d'application de la Fédération Gabonaise de Football,  
Vu les appels à candidature pour le recrutement d'un sélectionneur de l'équipe nationale masculine et d'un directeur technique national,  
Vu l'ensemble des textes,  
Vu les nécessités de service ;

### DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>**: Conformément aux dispositions de l'article 58 des statuts de la FEGAFOOT, est constituée une commission ad hoc dénommée **Jury chargé du dépouillement, de l'analyse et de la sélection.**

**Article 2** : Le but du Jury est de dépouiller, d'analyser et de sélectionner, conformément aux termes de références les candidatures reçues pour le recrutement d'un sélectionneur de l'équipe nationale et d'un directeur technique national, et soumettre à la décision du Comité Exécutif trois (3) candidatures de chaque poste recherché répondant aux référentiels.

**Article 3** : La commission est composée ainsi qu'il suit :

**Président** : M. Robert MANGOLLO M'VOULOU, 1<sup>er</sup> Vice-Président FEGAFOOT

**Vice-président** : M. NGWA EMANE, 2<sup>ème</sup> Vice-président FEGAFOOT

**Rapporteurs** : -M. José Walter FOULA, Représentant Comité National Olympique Gabonais

-M. Chakir Omer PARAISSO, Chef de Département Communication et Marketing FEGAFOOT

**Membres** :

M. Frédéric NDOUNDA , Représentant du Ministère des Sports

M. Moïse OKORE, Représentant du Ministère des Sports

M. Yoland MAVOUROULOU, Secrétaire Général Adjoint 2 FEGAFOOT



**M. Louis Léandre EBOBOLA**, Personnalité du football, Responsable école de formation

**M. Jean-Claude DOUCKA DOUCKA**, Chef de Département Compétitions

**M. Eric BOUAYOM**, Chef Département Equipes Nationales

**Mme Yacine Maude MACKITA**, Chef de Département Juridique

**M. Landry NKEYI**, Représentant Association des Clubs Professionnels de Football

**M. Paulin MOUSSOUNDA**, Représentant Association des Footballeurs du Gabon

**M. Brice INENGUE**, Représentant Association supporters Panthernautes

**M. Fabrice Do MARCOLINO**, Représentant Footballeurs Diaspora

**Article 4:** Le mode de prise de décision du Jury est le consensus, à défaut le vote à la majorité simple.

**Article 5 :** La durée maximum des travaux de la commission est de 09 jours.

**Article 6 :** La présente décision sera enregistrée, affichée selon la procédure interne.

Fait à Libreville, le 24 avril 2019



**Pierre Alain MOUNGUENGUI**

FEGAFOOT